Vos démarches

Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :
  TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
  32 AV GERUZET BP 129 65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX
  Tél : 05 62 95 02 65
- Sur le montant de votre impôt :
  SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
  65023 TARBES CEDEX 09
  Tél : 05 62 44 40 59

* Service 0,06 €/mn + prix appel

Département : 650 HAUTES-PYRENEES Commune : 059 BAGNERES-DE-BIGORRE

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	21,50%	%	2,60%	24,69%	%	%	%	
Taux 2018	21,50%	%	2,60%	24,69%	0,205%	%	%	
Adresse	35 RUE MARECHAL FOCH					14,83 %		
Base ①	863		863	863	863	863		
Cotisation	186		24	213	2	128		553
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations 2017	183		24	211	-	126		
Cotisations 2018	186		24	213	2	128		553
Variation	+1,64%	%	0%	+0,95%	- %	+1,59%	%	

Propriétés bâties

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles / Bases terres agricoles								
Cotisations 2017								
Cotisations 2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Propriétés non bâties

Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »					Droit proportionnel	
Base « Collectivité »					Droit fixe	

Références administratives : 650 50 021 005 059 059 W F	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	23
	Dégrèvement « Habitation principale »	
	Dégrèvement JA « État »	
	Dégrèvement JA « Collectivité »	
	Montant de votre impôt :	**576**